



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 octobre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2014

Point 16 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions économiques et environnementales :  
développement durable**

## **Rapport d'activité sur le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables**

### **Note du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le Secrétaire général transmet ci-joint le rapport d'activité sur le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, établi conformément aux résolutions 67/203 et 68/210 de l'Assemblée générale. Le rapport s'appuie sur le rapport informel présenté en 2013 par le secrétariat du cadre décennal au Conseil économique et social et le document de base présenté dans le cadre du dialogue avec le président du conseil du cadre décennal au cours du forum politique de haut niveau sur le développement durable, tenu sous l'égide du Conseil en juin 2014. Le présent rapport vise à rendre compte aux États membres et aux parties prenantes des activités du cadre et des derniers développements aux niveaux mondial, régional et national, et à mettre en évidence les principaux résultats, défis et opportunités.

---

\* E/2014/1/Rev.1, annex II.



## **I. Le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables : jalons pour la première année**

1. Le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables est un outil concret et opérationnel de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable<sup>1</sup>.

2. Les principaux objectifs du secrétariat du cadre pour la première année (avant la nomination du conseil du cadre en septembre 2013) étaient la mise en place de la structure organisationnelle du cadre, l'établissement de lignes directrices claires pour un processus ouvert et transparent aux fins de la programmation du cadre, le lancement du centre d'information mondial sur les modes de consommation et de production durables et la préparation et la diffusion des outils de communication (y compris le site Web, les brochures et la lettre d'information du cadre). Après la mise en place du conseil et sa première réunion, les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2013, les principaux jalons pour l'année suivante étaient l'accélération du processus de consultation et de lancement des cinq programmations initiales du cadre, la tenue des cinq premières consultations régionales et l'organisation d'activités de collecte de fonds au profit du fonds d'affectation spéciale du cadre décennal.

## **II. Mise en place de la structure organisationnelle du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (conseil, secrétariat, Groupe de coordination interinstitutions, points focaux nationaux et de parties prenantes)**

3. Par sa résolution 67/203, l'Assemblée générale a mis en place un conseil de 10 membres du cadre décennal, composé de deux pays de chaque groupe régional des Nations Unies, pour un mandat initial de deux ans. Le conseil a été nommé et officiellement mis en place<sup>2</sup> en septembre 2013 (décision A/67/564) et a depuis tenu deux réunions à New York, le 2 octobre 2013 et le 30 mars 2014. Le conseil a adopté son mandat, orienté la programmation du cadre décennal, mis en place les critères et le processus d'adoption de nouveaux domaines de programmation<sup>3</sup>, approuvé l'établissement d'une sixième programmation, et guide actuellement l'opérationnalisation du fonds d'affectation spéciale du cadre. Une troisième

---

<sup>1</sup> Tel que stipulé au par. 226 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement intitulé « L'avenir que nous voulons », approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/288.

<sup>2</sup> Le Chili et le Mexique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; la Roumanie et la Fédération de Russie pour l'Europe de l'est; la Suisse et la Finlande partageant un siège avec l'Allemagne pour le Groupe Europe de l'ouest et autres États; le Japon et la République de Corée partageant un siège, et l'Indonésie et le Bangladesh partageant un siège pour l'Asie; et l'Afrique du Sud et la République-Unie de Tanzanie pour l'Afrique.

<sup>3</sup> Pour plus d'informations, voir « Critères et processus pour les nouveaux domaines de programmation du cadre décennal », disponible à l'adresse: [www.unep.org/10yfp/Portals/50150/downloads/Criteria&%20Process%20new%20progs\\_3\\_V1\\_March14.pdf](http://www.unep.org/10yfp/Portals/50150/downloads/Criteria&%20Process%20new%20progs_3_V1_March14.pdf).

réunion est prévue à Santiago les 15 et 16 octobre 2014. Les membres du conseil ont organisé et participé à des réunions régionales en Asie-Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique, et devraient prendre part à une réunion régionale pour l'Europe de l'est à la fin du mois d'octobre 2014 et à une réunion multipartite du cadre du Groupe de l'Europe de l'ouest et d'autres États à la fin de l'année. Le conseil était présidé par le Mexique et coprésidé par l'Indonésie pour sa première année (jusqu'au 16 septembre 2014).

#### **A. Secrétariat du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables**

4. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) fait office de secrétariat du cadre décennal. Le secrétariat a mis en place la structure de gouvernance du cadre et organisé sept réunions régionales, deux ateliers de renforcement des capacités pour les points focaux nationaux et divers webinaires avec les gouvernements et les parties prenantes. Il a également conduit le processus de consultation multipartite, qui développe la programmation du cadre décennal, et mis en place des procédures transparentes et inclusives pour son lancement et son développement ultérieur. Deux programmations ont été lancées, sur les pratiques durables de passation des marchés publics et l'information des consommateurs, respectivement, et trois autres devraient être lancées d'ici à la fin de l'année 2014.

#### **B. Groupe de coordination interinstitutions du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables**

5. Le Groupe de coordination interinstitutions a été mis en place en mai 2013, avec la participation de 19 organismes des Nations Unies<sup>4</sup>. Il est présidé par le PNUE et coprésidé par le Département des affaires économiques et sociales. Le Groupe de coordination contribue à l'élaboration de la programmation du cadre décennal. Il a préparé un document sur « la consommation et la production durables dans les domaines d'intervention des ODD [Objectifs de développement durable] », lequel a été publié en juin 2014<sup>5</sup>. Certains membres du groupe contribuent également à la prochaine publication sur « la consommation et la production

---

<sup>4</sup> Les membres du Groupe interinstitutions sont: l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'Université des Nations Unies (UNU), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale du commerce, le Centre du commerce international et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, avec le Département des affaires économiques et sociales et le PNUE en tant que coprésidents.

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse [www.unep.org/10yfp/Activities/InternationalActivities](http://www.unep.org/10yfp/Activities/InternationalActivities).

durables pour l'éradication de la pauvreté, la compétitivité et l'atténuation des changements climatiques » dans le cadre d'un comité d'examen.

6. Des lettres d'invitation ont été envoyées par le PNUE à tous les États membres à travers les missions des Nations Unies pour la nomination des points focaux nationaux pour le cadre décennal. À ce jour, plus de 110 pays<sup>6</sup> ont nommé leurs points focaux et suppléants. Ces nominations comprennent des représentants des Ministères de l'environnement, des affaires étrangères, du commerce et de l'industrie, du développement économique, de la planification et du développement rural et de l'agriculture.

7. Le secrétariat du cadre décennal a organisé quatre webinaires pour que les points focaux nationaux fassent connaître davantage le cadre et discutent de leur rôle. Des réunions régionales avec les points focaux et d'autres parties prenantes ont été organisées dans la région arabe (juin 2013), en Amérique latine et dans les Caraïbes (juin 2013), dans la région Asie-Pacifique (novembre 2013) et en Afrique (octobre 2013 et mai 2014). Une réunion a été organisée avec les points focaux des États de l'Europe occidentale et autres (Paris, juillet 2013). Des ateliers de renforcement des capacités des points focaux de la région Asie de l'Ouest et de l'Afrique ont eu lieu, respectivement, en décembre 2013 et en mai 2014, et un atelier des points focaux est prévu en octobre 2014 en Asie du Sud-Est. En Asie occidentale, les efforts sont axés sur la feuille de route régionale arabe pour la mise en œuvre du cadre, le renforcement des capacités des points focaux de ces pays et l'établissement d'un réseau entre eux et les membres de la section arabe du Réseau mondial de production propre et économe en ressources.

8. Différents points focaux nationaux jouent un rôle actif. Par exemple, en France, en Jordanie, en Suède et en Suisse, les points focaux nationaux ont organisé des tables rondes interministérielles et multipartites pour informer et sensibiliser sur l'importance de la consommation et production durables et engager davantage d'acteurs dans le cadre décennal. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a mis en place un groupe de travail interministériel chargé de coordonner l'action gouvernementale sur la consommation et production durables et la participation dans le cadre. De nombreux points focaux ont demandé le renforcement des capacités dans la consommation et production durables et souligné, dans certains cas, la nécessité d'un soutien supplémentaire pour coordonner efficacement la coopération interministérielle.

### **C. Points focaux désignés par les parties prenantes**

9. Six des neuf principaux groupes d'États cités dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ont désigné des points focaux régionaux et mondiaux, suite à l'invitation adressée par le secrétariat de cadre décennal aux partenaires d'organisation du Conseil économique et social et aux comités de facilitation du PNUE. Ils se sont d'ores et déjà engagés dans des dialogues et des activités régionales et internationales. Le secrétariat a organisé deux webinaires pour faciliter le processus de nomination des points focaux

<sup>6</sup> Un total de 27 pays d'Afrique, 27 en Asie, 16 en Europe de l'est, 19 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 22 en Europe occidentale dans d'autres États.

régionaux et mondiaux et présenter le cadre et le centre d'information mondial sur la consommation et la production durables.

10. La première réunion des points focaux désignés par les parties prenantes, « Mener le changement vers les modes de consommation et de production durables », s'est tenue à Nairobi le 20 juin 2014, avec la participation de 21 parties prenantes, y compris celles des cinq régions des Nations Unies. La réunion s'est tenue en parallèle avec la première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et le Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes associé. Elle a donné un aperçu du cadre décennal et rendu possible un dialogue sur les attentes et les contributions des points focaux, qui a permis d'identifier des domaines spécifiques de coopération dans la programmation du cadre. Les participants ont exprimé la nécessité de renforcer l'engagement des parties prenantes et d'amener de nouveaux partenaires, d'autres grands groupes et des parties prenantes à appuyer la mise en œuvre du cadre aux niveaux régional et national. Au cours de l'Assemblée pour l'environnement, un dialogue informel a eu lieu entre un groupe représentatif des points focaux et quatre membres du conseil du cadre. La réunion a révélé la forte volonté des membres du conseil et des points focaux des parties prenantes à se prêter un appui mutuel pour la mise en œuvre du cadre.

#### **D. Centre d'information mondial sur la consommation et la production durables**

11. Le centre d'information mondial sur la consommation et la production durables a été lancé en mai 2013 pour servir de plate-forme « unique » d'information pour le cadre décennal, en mettant l'accent sur les décideurs politiques et la communauté plus large de consommation et de production durables au niveau mondial. La plate-forme dynamique et interactive collecte, diffuse et partage des expériences, les meilleures pratiques et des connaissances sur la consommation et la production durables, offrant des initiatives pertinentes, une bibliothèque électronique, des nouvelles, des événements et des opportunités de coopération sous la forme d'un répertoire d'experts, de groupes de travail et de forums de discussion. Le centre d'information compte plus de 2 000 membres, dont des experts de plus de 500 organisations basées dans 193 pays à travers le monde. En novembre 2013, une nouvelle communauté de l'efficacité énergétique a été lancée, qui est cogérée par le Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique. Une communauté de consommation et de production durables a également été mise en place dans la région méditerranéenne et une communauté dans les petits États insulaires en développement est en cours de construction.

#### **E. Fonds d'affectation spéciale du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables**

12. Le secrétariat a mis en place le Fonds d'affectation spéciale du cadre décennal pour apporter un soutien financier au cadre et aux programmes et initiatives spécifiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

Sous la direction du conseil, le secrétariat élabore des lignes directrices spécifiques pour l'opérationnalisation du fonds d'affectation spéciale. Le conseil a décidé de lancer le premier appel à propositions pour des activités axées sur les pratiques durables de passation des marchés publics. Les contributions actuelles au fonds d'affectation spéciale s'élèvent à 650 000 USD.

13. Le soutien financier au cadre, d'un montant de 4,4 millions USD, a été fourni durant la période 2012-2014 par le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède et la Commission européenne. D'autres promesses officielles totalisant 3,5 millions USD ont été faites à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en juin 2014. Il s'agit de 2,5 millions USD par le Japon et 1 million USD par le Brésil.

14. En outre, un certain nombre de pays, à savoir la France, l'Allemagne, la République de Corée et la Suisse, a soutenu le développement de programmes, renforçant ainsi les programmes relatifs aux pratiques durables de passation des marchés publics, à l'information des consommateurs et au tourisme durable, et contribuant au développement du nouveau programme des systèmes alimentaires durables. Les chefs de file et cochefs de file des deux programmes du cadre lancés jusqu'à présent, à savoir l'Allemagne, l'Indonésie, l'Institut coréen d'industrie environnementale et de technologie (KEITI), ICLEI-Gouvernements locaux pour le développement durable, le PNUE et l'organisation non-gouvernementale (ONG) Consumers International, soutiennent les bureaux de coordination respectifs de ces programmes. Le secrétariat du cadre fera rapport tous les deux ans au Conseil économique et social, en tant qu'organe intérimaire, sur les activités et la performance financière du fonds d'affectation spéciale, à compter de novembre 2015.

### **III. Développer les programmes du cadre décennal : principaux mécanismes assurant le renforcement des capacités et la mise en œuvre aux niveaux régional et national**

15. Les programmes du cadre décennal sont conçus pour réaliser les objectifs, buts et fonctions du cadre, répondant aux besoins, priorités et circonstances nationaux et régionaux. Les programmes renforceront les capacités à concevoir et appliquer des politiques, des instruments volontaires et des pratiques de gestion, et à mener des activités d'information, d'éducation et de sensibilisation afin de promouvoir le passage à des modes de consommation et de production durables. Une première liste non exhaustive et indicative de cinq domaines de programmation a été incluse dans le document du cadre décennal adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, à savoir l'information des consommateurs, les modes de vie et l'éducation durables, les pratiques durables de passation des marchés publics, l'aménagement et la construction durables, et le tourisme durable, y compris l'écotourisme. Lors de sa deuxième réunion, en mars 2014, le conseil du cadre a approuvé un nouveau domaine de programmation concernant les systèmes alimentaires durables, sur la base d'une proposition conjointe de la FAO et du PNUE, élaborée à la demande des États membres.

16. Afin de faciliter un processus inclusif et participatif pour l'élaboration des programmes du cadre, le secrétariat a élaboré un modèle en cinq étapes, qui a été

validé par le conseil<sup>7</sup>. À ce jour, plus de 880 institutions et organisations, représentant toutes les régions, de nombreux groupes de parties prenantes et des secteurs économiques, ont participé aux sondages en ligne et aux consultations publiques pour l'élaboration des programmes.

## A. Programme des pratiques durables de passation des marchés publics

17. Le programme des pratiques durables de passation des marchés publics, conduit par le PNUE et codirigé par KEITI et l'ICLEI, a été officiellement lancé le 1er avril 2014, en marge de la dixième session du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, tenue à New York. Le programme s'appuie sur les travaux antérieurs du Groupe d'étude du Processus de Marrakech sur les pratiques durables de passation des marchés publics (2005-2011) et l'Initiative des pratiques durables de passation des marchés publics (2012-2013). Il réunit des représentants des gouvernements, des autorités locales, du secteur privé et de la société civile, et 69 institutions et experts participants, y compris les ministères et organismes de 21 gouvernements de toutes les régions, ainsi que l'UNOPS, le PNUE, l'ICLEI, l'Institut international du développement durable (IIDD) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

18. Le programme vise à : a) appuyer les pratiques durables de passation des marchés publics en faisant davantage connaître ces pratiques et leur efficacité comme outil de promotion de la consommation et de la production durables et soutenir les économies vertes et le développement durable; et b) promouvoir la mise en œuvre des pratiques durables de passation des marchés publics sur le terrain par une collaboration accrue et un meilleur accès à des outils de renforcement des capacités et la fourniture d'un appui aux experts des pratiques durables de passation des marchés publics<sup>8</sup>.

19. Le plan de travail du programme des pratiques durables de passation des marchés publics est organisé autour de quatre axes de travail :

a) **Mise en œuvre des pratiques durables de passation des marchés publics sur le terrain.** Le premier domaine de travail met l'accent sur la facilitation de la mise en œuvre et du renforcement des synergies avec d'autres projets de pratiques durables de passation des marchés publics, y compris le projet Procura+ de l'ICLEI, le programme des pratiques durables de passation des marchés publics de l'IIDD et le projet des pratiques durables de passation des marchés publics et d'étiquetage écologique. La coopération est coordonnée à travers des webinaires d'information, des plates-formes de travail en ligne, le centre d'information mondial sur la consommation et la production durables et des réunions virtuelles.

<sup>7</sup> Document d'orientation pour l'élaboration des programmes du Cadre décennal : critères, structure et mesures pour les élaborer et les opérationnaliser, disponible à l'adresse [www.unep.org/10yfp/Portals/50150/downloads/Criteria&%20Process%20new%20progs\\_3\\_V1\\_March14.pdf](http://www.unep.org/10yfp/Portals/50150/downloads/Criteria&%20Process%20new%20progs_3_V1_March14.pdf).

<sup>8</sup> Plus d'informations sont disponibles à l'adresse [www.unep.org/10yfp/Programmes/ProgrammeConsultationandCurrentStatus/Sustainablepublicprocurement/tabid/106267/Default.aspx](http://www.unep.org/10yfp/Programmes/ProgrammeConsultationandCurrentStatus/Sustainablepublicprocurement/tabid/106267/Default.aspx).

b) **Évaluation de la mise en œuvre et des impacts.** Ce domaine d'activité consiste à prendre du recul par rapport à la mise en œuvre pour voir comment les organisations suivent les pratiques durables de passation des marchés publics et mesurer concrètement leurs résultats. Il existe trois sous-groupes : contrôler la mise en œuvre des pratiques durables de passation des marchés publics; mesurer les impacts et faire connaître les avantages créés par les pratiques durables de passation des marchés publics; et promouvoir les meilleures pratiques;

c) **Élimination des obstacles à la mise en œuvre des pratiques durables de passation des marchés publics et promotion de solutions innovantes.** Ce domaine vise à développer des solutions innovantes qui s'attaquent aux obstacles actuels à la mise en œuvre des pratiques durables de passation des marchés publics à travers le travail de trois sous-groupes axés sur l'intégration des systèmes de service de produit dans les pratiques durables de passation des marchés publics; l'élimination des obstacles juridiques; et l'inclusion des petites et moyennes entreprises. Un livre blanc sur les systèmes de produit-service, préparé avec le Ministère de l'Infrastructure et de l'Environnement des Pays-Bas, est actuellement en cours d'élaboration;

d) **Collaboration avec le secteur privé.** Ce domaine exige l'analyse de la partie intégrante que joue le secteur privé dans la passation des marchés publics en recherchant des moyens pour améliorer cette collaboration à travers deux sous-groupes : l'écologisation des chaînes d'approvisionnement (chef d'équipe : le Conseil suédois de gestion de l'environnement); et les pratiques durables de passation des marchés publics à travers les écolabels et des normes (chef d'équipe : ISEAL Alliance).

## **B. Programme d'information des consommateurs**

20. Après une consultation mondiale et multipartite qui a engagé environ 150 initiatives, organisations et institutions de plus de 20 pays le programme d'information des consommateurs du cadre décennal a été lancé au cours du forum politique de haut niveau, tenu à New York le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le programme est codirigé par l'Allemagne, à travers le Ministère fédéral de l'Environnement, de la conservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire; l'Indonésie, à travers le Ministère de l'Environnement; et Consumers International. Le programme fait office de plate-forme mondiale pour soutenir la fourniture d'informations de qualité sur les produits et services durables, et l'identification et la mise en œuvre des stratégies les plus efficaces pour faire adhérer les consommateurs à la consommation durable. Il rehausse le profil des politiques, stratégies et projets pertinents ainsi que des initiatives et partenariats, tout en créant des synergies et en renforçant la coopération entre les différentes parties prenantes pour mobiliser les efforts et les ressources collectifs en vue d'atteindre les objectifs communs de consommation et de production durables.

21. Les principaux objectifs du programme sont : a) l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité de l'information des consommateurs afin de créer une base pour la mise à disposition d'informations crédibles; b) la réalisation d'un changement dans l'entreprise et le gouvernement afin de veiller à ce que les conditions du cadre soient réunies pour soutenir les meilleures pratiques en matière d'information des consommateurs; et c) le renforcement de la

communication afin de réaliser un changement de comportement et d'assurer la transition vers des mesures concrètes.

22. Chaque objectif comporte trois domaines de travail spécifiques pour lesquels le programme d'information des consommateurs mobilise un large éventail de parties prenantes et de partenaires, y compris des associations de consommateurs, des entreprises, des détaillants et les gouvernements, dans un processus de consultation pour une action commune. Ces domaines de travail seront les suivants :

a) Améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la crédibilité de l'information des consommateurs par des principes et des lignes directrices; s'attaquer aux lacunes en matière de données et de qualité; et améliorer les méthodes des indicateurs clés de l'impact de durabilité;

b) Soutenir les détaillants et les propriétaires de marques pour promouvoir la durabilité; encourager l'adoption de nouveaux modèles d'affaires et la conception de produits qui favorise la durabilité; et encourager l'adoption de politiques qui permettent des pratiques plus durables;

c) Stimuler l'interopérabilité des outils d'information des consommateurs; identifier et intensifier les pratiques efficaces d'information des consommateurs; et promouvoir la compréhension de l'impact de l'information concernant la durabilité sur le comportement des consommateurs.

### C. Programme de tourisme durable (y compris l'écotourisme)

23. En 2013, un état des lieux initial sur le tourisme durable a impliqué une enquête (disponible en anglais, en français et en espagnol) à laquelle 355 initiatives et organisations ont répondu<sup>9</sup> (40 % des institutions gouvernementales, 27 % des entreprises et 21 % des organisations à but non lucratif et non gouvernementales), ainsi que des ateliers régionaux et sous-régionaux d'experts en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et dans la région Asie-Pacifique. En conséquence, un projet de note conceptuelle pour le programme de tourisme durable a été élaboré, suite à une étroite coopération entre le PNUE et l'Organisation mondiale du tourisme. Une consultation publique en ligne sur le projet de note conceptuelle sur le tourisme durable du cadre décennal a eu lieu à Mayand en juin 2014. Des consultations ont eu lieu avec 80 parties prenantes, avec la représentation des ONG (30 %), des entreprises (15 %), des gouvernements (39 %), des organisations intergouvernementales (6 %), des centres nationaux de production propre (3 %), des organismes des Nations Unies (4 %) et du milieu universitaire (3 %). De même, 37 manifestations d'intérêt ont été reçues des parties prenantes du tourisme désireux de jouer un rôle actif dans la coordination et la mise en œuvre du programme. Suite à la consultation, la sélection des principaux acteurs et du comité consultatif multipartite est en cours, facilitée par le secrétariat du cadre. Le programme de tourisme durable devrait être lancé d'ici au quatrième trimestre de 2014.

24. Les domaines d'intervention potentiels du programme de tourisme durable sont : a) l'intégration des modes de consommation et de production durables dans les politiques et les cadres du tourisme; b) la promotion de la collaboration entre les

<sup>9</sup> Les résultats de l'enquête sur le tourisme durable sont disponibles à l'adresse [www.unep.org/10yfp/tourism](http://www.unep.org/10yfp/tourism).

parties prenantes du tourisme pour l'amélioration des performances de consommation et de production durables du secteur du tourisme; c) la facilitation de l'application des directives, des instruments et des solutions techniques pour atténuer les impacts du tourisme et intégrer les modes de consommation et de production durables parmi les parties prenantes du tourisme; et d) le renforcement des investissements et du financement d'un tourisme durable.

#### **D. Programme des modes de vie et éducation durables**

25. Le programme des modes de vie et éducation durables favorisera le développement d'infrastructures performantes, les actions et les choix individuels qui réduisent au minimum l'utilisation de ressources naturelles, les émissions, les déchets et la pollution, tout en soutenant le développement socio-économique équitable et une meilleure qualité de vie pour tous. Une réunion informelle d'experts, coorganisée par le PNUE et l'UNESCO, s'est tenue dans le cadre du programme à Paris le 12 décembre 2013. Un groupe consultatif a été mis en place, avec la participation du Japon, de la Suède, de l'UNESCO, de l'ONU, du PNUE, du Partenariat pour l'éducation et la recherche sur la vie Responsable (PERL), de Akatu, de Consumers International et de l'Institut des stratégies environnementales mondiales (IGES), qui fourniront un soutien, des conseils et des commentaires pour l'élaboration du programme.

26. Une consultation publique mondiale et multipartite en ligne a été organisée en juin et juillet 2014. Elle a recueilli 171 réponses de toutes les régions, la plupart des gouvernements, des universitaires/chercheurs et des ONG. Il ressort des trois principales conclusions a) la nécessité d'un changement dans la perception des modes de vie durables, en s'éloignant de la perspective de la consommation et en accordant davantage d'importance au bien-être et aux interactions sociales, à travers leur intégration dans des politiques, b) l'identification de l'éducation comme un élément crucial du passage vers les modes de vie durables et un facteur important pouvant aider à réduire la pauvreté, et c) la nécessité d'inclure l'examen des modes de vie durables et les mesures prises en la matière dans toutes les étapes de la vie des citoyens et dans tous les secteurs de la société.

27. Une réunion d'experts multipartite, tenue au siège de l'UNESCO à Paris les 9 et 10 juillet 2014, a rassemblé plus de 20 experts en vue de préciser les contours des modes de vie durables et du programme d'éducation. Les domaines de travail proposés sont a) l'identification des modes de vie durables, b) l'activation de modes de vie durables, c) l'éducation aux modes de vie durables et d) l'évaluation des modes de vie durables.

28. La proposition officielle pour les modes de vie durables et le programme d'éducation seront soumis au secrétariat et au conseil du cadre décennal en octobre 2014 pour validation et approbation. Il est prévu de le lancer à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation au service du développement durable, qui se tiendra à Nagoya (Japon) en novembre 2014.

#### **E. Programme Aménagement et Construction durables**

29. Une première consultation sur le programme Aménagement et Construction durables a eu lieu lors Symposium de PNUE sur l'Initiative Aménagement et

Construction durables, tenu à Paris les 25 et 26 novembre 2013. La consultation a mis en évidence l'importance du logement social durable et de l'efficacité énergétique comme de potentielles activités du programme, outre l'élaboration des politiques et l'efficacité des ressources dans la construction tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Un bilan a été dressé au cours du deuxième trimestre de l'année 2014 avec le soutien des partenaires de l'Initiative du PNUE et d'experts en la matière.

30. Le Programme Aménagement et Construction durables vise à faire en sorte que toutes les parties prenantes impliquées dans la planification, la mise en service, la conception, la construction et la déconstruction, la gestion et l'aménagement aient une compréhension commune de l'aménagement durable et les connaissances, les ressources et les incitations nécessaires à sa création, son maintien et son utilisation, et que soient construites ou rénovées les structures où il est possible de vivre et travailler dans de bonnes conditions, et qui utilisent de manière durable l'énergie, l'eau, la terre et d'autres ressources importantes, respectant les limites environnementales et n'ayant pas un grand impact négatif sur le monde naturel.

31. Un projet de note conceptuelle, en cours d'élaboration avec l'appui de l'ONG BioRegional, repose sur des entretiens avec les parties prenantes et les experts de la communauté de l'aménagement et de la construction. Une consultation publique en ligne sur la note est prévue en septembre. Le programme devrait être lancé d'ici à la fin de 2014.

## **F. Programme des systèmes alimentaires durables**

32. Le programme des systèmes alimentaires durables du cadre s'appuiera sur les travaux en cours sur le programme des systèmes alimentaires durables FAO-PNUE réalisés par le groupe de travail agroalimentaire sur la consommation et la production durables. Le groupe de travail comprend des représentants des gouvernements nationaux, de la Commission européenne, d'organismes et programmes des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé. L'objectif proposé est d'améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources et de réduire l'intensité de la pollution des systèmes alimentaires, de la production à la consommation, tout en s'attaquant aux questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Une consultation en ligne a été réalisée en juillet 2014 et a recueilli 212 réponses (29 % de chercheurs, 25 % d'ONG, 18 % d'institutions gouvernementales, 8 % du secteur privé, 6 % d'organisations intergouvernementales, 14 % d'autres institutions ou individus). Les premiers résultats indiquent que les pertes alimentaires et le gaspillage, la consommation alimentaire durable, les chaînes d'approvisionnement durables et la disponibilité des données pour la production durable pourraient jouer un rôle de premier plan dans le programme. Les domaines d'intervention proposés pour le programme ont été davantage définis lors d'une session d'experts du groupe de travail agroalimentaire tenue au siège de la FAO à Rome les 11 et 12 septembre 2014. Le résultat de cette réunion sera une première ébauche du concept pour le programme des systèmes alimentaires durables du cadre décennal, qui devrait être lancé au cours du premier ou du deuxième trimestre de 2015, au terme de la finalisation de la gouvernance du programme au cours du quatrième trimestre de 2014.

#### **IV. Progrès au niveau régional : feuilles de route régionales pour la mise en œuvre du cadre décennal**

33. Les consultations et activités régionales ont identifié les priorités, les besoins et les nouveaux enjeux, et les meilleurs moyens d'y faire face au cours de sept réunions régionales et des ateliers de renforcement des capacités. Ces événements ont été suivis par 70 points focaux nationaux et ont réuni des décideurs, des experts, des organisations de la société civile et le secteur des entreprises. Des feuilles de route régionales pour la mise en œuvre du cadre ont été élaborées dans la région arabe (juin 2013)<sup>10</sup>, et dans la région Asie-Pacifique<sup>11</sup> (lancement officiel en avril 2014). En mars 2014, la 19e réunion du Forum des Ministres de l'environnement pour l'Amérique latine et les Caraïbes a adopté une décision réaffirmant l'engagement en faveur de la mise en œuvre de cadre et exposant les principales mesures. La feuille de route africaine pour la mise en œuvre du cadre est en cours d'élaboration.

34. Une première réunion régionale sur le cadre décennal a été organisée en étroite collaboration avec la 8e Table ronde africaine sur la consommation et la production durables, tenue en Namibie en mai 2014. Cette rencontre a réuni les points focaux nationaux africains, les experts de la Table ronde et le réseau africain de production propre et économe en ressources en vue de renforcer les capacités et la coopération pour la consommation durable et la mise en œuvre de la production aux niveaux national et régional. La coopération interrégionale a également été favorisée. Dans le cas des petits États insulaires en développement, au paragraphe 69 des orientations de SAMOA (Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement), les États membres ont appelé à soutenir les efforts des petits États insulaires en développement à élaborer et mettre en œuvre des programmes dans le cadre du cadre décennal pour faire avancer la consommation durable. Le secrétariat du cadre met en place, en étroite consultation avec les petits États insulaires en développement, une initiative de consommation et de production durables pour ces États dans le cadre décennal, qui fournira un soutien à des activités spécifiques, aux projets et au renforcement des capacités en vue de passer aux modes de consommation et de production durables et de répondre aux priorités des petits États insulaires en développement.

35. Les projets SWITCH financés par l'Union européenne dans les régions Asie-Pacifique, Afrique et Méditerranée offrent des possibilités supplémentaires pour promouvoir la consommation et la production durables, et des synergies sont en cours de développement avec les programmes du cadre décennal par le biais de ces activités régionales. Par exemple, suite à l'adoption du cadre, la composante d'appui à la politique régionale de l'Asie de SWITCH a organisé, en mai 2014, un atelier sur la politique, « L'avenir post-Rio +20 que nous voulons dans la région Asie et Pacifique : le moteur de la consommation et de la production durables ». L'atelier a débouché sur des recommandations politiques pour une consommation et une production durables, y compris le cadre décennal et une proposition visant à modifier la composante d'appui à la politique régionale de l'Asie de SWITCH afin

---

<sup>10</sup> Informations disponibles à l'adresse [www.unep.org/10yfp/Portals/50150/downloads/Roadmap\\_10YFP\\_Arab.pdf](http://www.unep.org/10yfp/Portals/50150/downloads/Roadmap_10YFP_Arab.pdf).

<sup>11</sup> Informations disponibles à l'adresse [www.unep.org/10yfp/Portals/50150/Asia\\_Pacific\\_10YFP\\_Roadmap\\_2014\\_2015\\_Final\\_Launched.pdf](http://www.unep.org/10yfp/Portals/50150/Asia_Pacific_10YFP_Roadmap_2014_2015_Final_Launched.pdf).

de mieux refléter le soutien de programme à la mise en œuvre du cadre dans la région Asie-Pacifique. Cette coordination avec les projets régionaux permet aux projets sous-régionaux, tels que le projet de marchés publics écologiques et d'étiquetage écologique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est plus la Chine, le Japon et la République de Corée (ASEAN +3), de soutenir indirectement la mise en œuvre du cadre.

36. Deux séances d'information ont été organisées pour renforcer les connaissances scientifiques sur la consommation et la production durables, en coopération avec le Panel international des ressources. La première a eu lieu en Amérique latine et dans les Caraïbes (Lima, juin 2013) et la deuxième dans la région Asie-Pacifique (Bangkok, novembre 2013).

## V. Progrès au niveau national

37. Depuis l'adoption du cadre décennal, la consommation et la production durables est plus largement et clairement comprise comme une approche universelle et intégrée du développement durable, traitant simultanément les objectifs environnementaux, économiques et sociaux.

38. Au niveau national, les pays ont mis au point/mis en œuvre des plans d'action nationaux suite à l'adoption du cadre décennal. En Indonésie, depuis le lancement de son programme national du cadre décennal sur la consommation et la production durables (officiellement adopté par BAPPENAS, l'ancien Ministère de la planification du développement nationale), le 5 juin 2013, l'intérêt de la consommation et de la production durables dans la politique nationale de développement a augmenté. Cela apparaît dans le décret présidentiel n° 43 de 2014 comme un objectif de la première année du plan national de développement à moyen terme 2015-2019. Le Mexique aussi a mis en place un programme spécial sur la consommation et la production durables qui fait maintenant partie du plan national de développement pour 2012-2018. En outre, le Chili a lancé un comité interministériel sur la consommation et la production durables, le 10 septembre 2014, en vue d'élaborer un programme national sur la question d'ici à la fin de 2015. En outre, les nouveaux fonds fournis par le Compte pour le développement de l'ONU appuieront la mise en œuvre de la consommation et de la production durables dans cinq pays, à savoir la Colombie, la République démocratique populaire lao et la Zambie, pour faire progresser la mise en œuvre de leurs plans nationaux de consommation et de production durables, et le Honduras et le Pakistan, pour développer leurs propres plans nationaux.

## VI. Le cadre décennal dans l'agenda international

### A. Consommation et production durables à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

39. Au cours de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, tenue au siège du PNUE à Nairobi du 23 au 27 juin 2014, une réunion plénière au niveau ministériel a mis l'accent sur « les objectifs de

développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, y compris la consommation et la production durables ». Les ministres ont souligné le potentiel du cadre décennal comme un important mécanisme de mise en œuvre pour les objectifs et comme un outil opérationnel pour le développement des économies sur une base durable. De nombreux États membres ont reconnu la valeur positive de la consommation et de la production durables, y compris pour l'éradication de la pauvreté.

40. Quelques points essentiels qui ont été soulevés par les ministres lors de la réunion plénière sont comme suit. Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur la consommation et la production durables, et les moyens de passer à ces modes. Cela nécessite davantage de travail, engageant toutes les parties prenantes, y compris les consommateurs et les entreprises tout au long de la chaîne d'approvisionnement, des petites entreprises comme des grandes. Il est également nécessaire que la direction réalise le passage aux modes de consommation et de production durables, non seulement par les gouvernements mais aussi par les acteurs de la société civile et les entreprises. Les pays développés devraient conduire le changement vers la consommation et la production durables, à la lumière de leurs niveaux élevés de consommation matérielle. Un tel changement offre aux pays en développement la possibilité de passer directement à des modèles de développement plus propres, plus efficaces et plus compétitifs. La consommation et la production durables est donc une approche universellement applicable pour le développement durable. Les mesures nécessaires pour atteindre le changement exigent une volonté politique pour leur mise en œuvre effective.

41. Les résultats de la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ont été pris en compte dans le document ministériel final de l'Assemblée, dans lequel les ministres ont appelé la communauté internationale et réaffirmé leur engagements à accélérer et soutenir les efforts pour promouvoir des modes de consommation et de production durables, y compris à travers les modes de vie durables et l'utilisation efficiente des ressources, et à accélérer les mesures, avec le soutien du PNUE, pour la mise en œuvre du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables comme un outil d'action sur la consommation et la production durables, y compris sa section sur les moyens de mise en œuvre.

42. Lors de l'Assemblée pour l'environnement, le 23 juin 2014, le secrétariat du cadre décennal a également organisé un événement parallèle sur « la transformation des systèmes de consommation et de production à travers les objectifs de développement durable ». Lors de cet événement, les gouvernements et les parties prenantes ont discuté de la pertinence de la consommation et de la production durables à l'égard des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015, et le cadre comme un moyen de mise en œuvre des objectifs.

## **B. Consommation et production durables lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau sur le développement durable**

43. Lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social de 2014 et de la deuxième réunion du forum politique de haut niveau sur le développement durable,

tenus à New York du 30 juin au 11 juillet 2014, la consommation et la production durables et le cadre décennal ont été inclus dans l'ordre du jour et mis en exergue dans les dialogues consacrés au cours du forum.

44. En réponse à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé que le forum puisse adresser des recommandations au conseil du cadre décennal et de son secrétariat, un dialogue avec les présidents du conseil du cadre décennal a été organisé le 31 mai 2014 et un rapport d'étape a été préparé pour le forum. Au cours de la séance de dialogue, Balthasar Kambuaya, ministre indonésien de l'Environnement, coprésident du conseil, a fait rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du cadre et des feuilles de route régionales pour sa mise en œuvre. Sylvia del Carmen Trevino (Mexique), présidente du conseil, a présenté quelques-uns des défis à relever, comme veiller à ce que la consommation et la production durables soient intégrées dans les processus décisionnels, renforcer la coopération interministérielle, coordonner l'action des parties prenantes au niveau national et assurer un financement prévisible et adéquat. Ils ont tous deux fait part de leur expérience dans le développement des programmes nationaux de leurs pays respectifs dans le domaine de la consommation et de la production durables.

45. Il a été noté que le cadre décennal a pris de l'ampleur, mais la mise en œuvre du cadre et l'exécution de son mandat doivent être réalisées rapidement. Le leadership politique est nécessaire ainsi que des ressources supplémentaires à l'échelle requise pour la mise en œuvre aux niveaux régional et national. Les rôles des parties prenantes ont en outre été mis en évidence, en particulier celui des points focaux nationaux du cadre, qui devraient être habilités à promouvoir la coopération interministérielle aux niveaux national et régional.

46. Un autre dialogue, intitulé « Comment la consommation et la production durables pourraient contribuer aux objectifs de développement durable ? », a également été organisé. Il a réuni différents partenaires des gouvernements, du secteur privé et des organisations de la société civile, qui ont souligné que la consommation et la production durables s'appliquent à tous les États membres, nécessitant un leadership des pays développés et offrant la possibilité aux pays en développement d'aller vers des voies de développement plus durables. La nécessité de mesures effectives pour promouvoir les modes de consommation durables a également été notée, le principal défi étant de savoir comment généraliser la consommation et la production durables dans les politiques et la planification nationales de base. Toutes les parties prenantes ont un rôle important à jouer dans la réalisation de la consommation et la production durables et à long terme la durabilité après 2015, et le secteur privé devraient être associés, depuis les petites et moyennes entreprises aux multinationales. Il a également été souligné qu'un suivi solide et un mécanisme de responsabilité, fondés sur la transparence dans l'information et l'utilisation d'indicateurs, soutiendraient un véritable changement vers une consommation et une production durables.

47. Au paragraphe 19 de la déclaration ministérielle du débat de haut niveau du Conseil économique et social de 2014 et du forum politique de haut niveau tenus sous les auspices du Conseil, les Ministres se félicitent de la mise en œuvre du cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et attendent avec impatience le lancement de l'ensemble de ses programmes.

48. Comme mentionné ci-dessus, au cours du forum politique de haut niveau, le programme du cadre décennal sur l'information des consommateurs a été lancé et le groupe de coordination interinstitutions a organisé un événement parallèle sur « Une ONU pour la consommation et la production durables : action commune pour mettre en œuvre le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables ». Au cours de cet événement, le Ministère des Affaires économiques et sociales, le PNUE, la FAO, l'UNESCO et la CESAP ont présenté le rôle des Nations Unies dans le renforcement de la coopération, ainsi que dans les activités de renforcement des capacités communes sur la consommation et la production durables, et sur la mise en œuvre du cadre décennal.

### **C. Consommation et production durables et le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable**

49. L'objectif qui consiste à passer à des modes de consommation et de production durables gagne un soutien politique et est de plus en plus pertinent dans les discussions intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. La nécessité de ce changement a été mise en évidence par les gouvernements et les parties prenantes, rappelant que la consommation et la production durables sont parmi les trois objectifs généraux et une condition essentielle pour le développement durable. Le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 a réaffirmé que l'adoption de la consommation et de la production durables dans un monde aux ressources limitées est une condition essentielle pour le développement durable. Dans son rapport de mai 2013, il a également mentionné que « le plus grand échec des OMD [Objectifs du Millénaire pour le développement] réside dans le fait qu'ils ont omis d'intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable tel que l'envisage la Déclaration du Millénaire, et qu'ils n'ont pas pris en compte la nécessité de promouvoir des modèles de consommation et de production durables ».

50. Dans ce contexte, le cadre décennal a participé avec des séances et des documents de sensibilisation, en soulignant la contribution que le passage à des modes de consommation et de production durables pourrait apporter à l'avenir à l'égard des objectifs de développement durable. Le conseil et le secrétariat du cadre ont organisé une manifestation parallèle au cours de la septième session du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable en janvier 2014 et au cours de la onzième session du Groupe de travail. Un document de travail du PNUE sur les objectifs et indicateurs de la consommation et de la production durables et les objectifs de développement durable a été ensuite publié en version préliminaire en mai et en version finale en juin 2014.

51. De plus, le conseil du cadre, avec le soutien du secrétariat, a préparé un bref document sur « la contribution potentielle des programmes du cadre décennal aux ODD », et le Groupe de coordination interinstitutions, avec l'appui fourni par le secrétariat, a préparé un document sur « la consommation et la production durables dans les ODD ». Les deux documents ont été publiés en juin 2014.<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> Les deux documents sont disponibles à l'adresse critères, structure et mesures pour les élaborer et les opérationnaliser.

52. Le 19 juillet 2014, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a adopté par acclamation le document final des objectifs de développement durable proposés. L'objectif 12.1 appelle à la mise en œuvre du cadre décennal, tous les pays prenant des mesures et les pays développés en tête, en tenant compte de l'évolution et des capacités des pays en développement. Cet objectif est en outre soutenu par d'autres objectifs dans l'objectif 12 proposé (« Assurer des modes de consommation et de production durables ») et d'autres objectifs étroitement liés. La proposition du Groupe de travail ouvert a été reconnue par l'Assemblée générale en tant que base principale pour l'intégration des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015, conformément à sa résolution 68/309.

53. Le secrétariat du cadre a fourni des informations et de la documentation supplémentaires sur les liens entre la consommation et la production durables et les objectifs de développement durable, et la contribution potentielle du cadre décennal à la réalisation de ces objectifs, tel que requis par les États membres, le conseil du cadre, le Groupe consultatif interinstitutions et d'autres parties prenantes.

## VII. Conclusions et recommandations

54. **L'adoption du cadre décennal à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a créé un formidable élan pour le passage à des modes de consommation et de production durables, en inscrivant ce sujet à l'ordre du jour des réunions ministérielles régionales et mondiales. Cela est également ressorti des sessions du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, où de nombreux États membres ont mis l'accent sur le caractère universel de la consommation et de la production durables et la nécessité d'intégrer cet objectif dans les objectifs futurs, et est apparu dans le document final approuvé du Groupe de travail ouvert. À cet égard, de nombreux États membres ont appelé à la mise en œuvre effective et accélérée du cadre.**

55. **La nomination de plus de 110 points focaux nationaux pour le cadre et l'engagement de six grands groupes ont également suscité un intérêt généralisé à s'engager dans la mise en œuvre du cadre. De nombreux gouvernements ont formellement exprimé leur intention de jouer un rôle central dans la mise en œuvre des programmes les plus avancés.**

56. **Bien que des progrès aient été accomplis, un défi néanmoins persiste : communiquer et démontrer la valeur ajoutée de la consommation et de la production durables et ses contributions potentielles à la compétitivité, au développement social, à l'éradication de la pauvreté et à l'atténuation des changements climatiques. Drainer des financements et renforcer la participation du secteur privé et des institutions financières sont des défis supplémentaires.**

57. **En outre, afin de développer les possibilités d'amélioration de l'exhaustivité des programmes du cadre décennal, en appui aux transitions nationales de développement durable, il sera nécessaire pour les acteurs dans tous les programmes d'identifier les domaines de coopération et les synergies avec d'autres programmes du cadre, en vue d'assurer un impact collectif et une approche de cycle de vie plus larges. À titre d'exemple, le programme sur le**

tourisme durable peut contribuer de manière considérable au programme sur les modes de vie et l'éducation durables (informations aux touristes sur les choix et les comportements durables) ainsi que le programme d'aménagement et de construction durables, en fournissant des orientations et des outils pratiques pour la construction ou la rénovation d'hôtels économes en ressources. Il est également nécessaire d'identifier d'autres thèmes, secteurs et enjeux prioritaires qui devraient être abordés dans le cadre et ses programmes, afin de soutenir l'efficacité des ressources et le nombre croissant de stratégies nationales et régionales qui sont actuellement conçues et mises en œuvre par les gouvernements. Les domaines de programme supplémentaires qui ont été proposés par les gouvernements comprennent les déchets, la fabrication, les petites et moyennes entreprises, les villes et l'extension urbaine. Il est également nécessaire de présenter, par le biais des programmes du cadre et d'autres initiatives de consommation et de production durables existantes, les possibilités et le potentiel que le passage à des modes de consommation et de production durables offre pour la réalisation de solutions bénéficiant à la fois aux personnes, à la planète et à l'économie dans tous les pays.

58. Afin de renforcer le soutien, d'accélérer la mise en œuvre et d'améliorer l'exhaustivité des programmes du cadre décennal, le Conseil économique et social pourrait souhaiter examiner les recommandations suivantes :

a) Le Conseil économique et social devrait encourager tous les pays à veiller à ce que la consommation et la production durables soient intégrées dans leurs processus de prise de décision, y compris en augmentant le soutien technique et financier aux gouvernements dans leurs efforts visant à intégrer les objectifs de consommation et de production durables dans la conception et la mise en œuvre d'un éventail de politiques économiques, sectorielles et de développement;

b) Le Conseil économique et social devrait encourager tous les pays à habiliter les points focaux nationaux du cadre décennal, nommés par leurs gouvernements respectifs, afin de leur permettre de définir et faire connaître les besoins des pays liés à la transition vers la consommation et la production durables, d'améliorer la coopération interministérielle et de coordonner une action plus large des parties prenantes au niveau national, ainsi que servir de courroie de transmission des propositions au fonds d'affectation spéciale du cadre;

c) Il existe des possibilités inexploitées pour susciter une participation plus active du secteur privé et des institutions financières dans le cadre décennal en démontrant l'argument économique en faveur, et le retour sur investissement généré par le passage à des modes de consommation et de production durables;

d) Le système des Nations Unies devrait renforcer la communication pour faciliter l'échange des meilleures pratiques et partager les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes du cadre décennal à travers le centre d'information sur la consommation et la production durables et le site Web du cadre;

e) Le Conseil économique et social devrait appeler tous les pays et autres parties prenantes, en mesure de le faire, à rechercher des contributions

---

financières prévisibles et adéquates au fonds d'affectation spéciale du cadre décennal, ainsi qu'à travers d'autres canaux afin de permettre la mise en œuvre rapide de ses programmes aux niveaux national et régional, à l'échelle demandée par un large éventail d'acteurs;

f) Le système des Nations Unies devrait veiller à ce que le développement du cadre décennal et ses programmes soit conforme et favorable au programme de développement pour l'après-2015;

g) Le système des Nations Unies devrait encourager la mise en œuvre des stratégies et des feuilles de routes régionales de consommation et de production durables et la recherche de synergies avec les organes intergouvernementaux régionaux et les initiatives de consommation et de production durables, notamment en soutien aux petits États insulaires en développement;

h) Le système des Nations Unies devrait promouvoir, dans les domaines du programme actuel du cadre décennal, l'intégration des mesures politiques transversales suivantes qui ont le plus grand potentiel d'amélioration de l'efficacité globale du cadre : une approche de cycle de vie assurant une approche holistique pour la promotion de la consommation et de la production durables; les mesures visant à promouvoir les chaînes d'approvisionnement durables qui renforcent également la participation du secteur privé; la promotion de l'innovation et de la créativité pour passer à des modes de consommation et de production durables; la conjugaison du renforcement des capacités entrepris dans les programmes du cadre avec les politiques et les processus décisionnels qui génèrent des investissements financiers, tant publics que privés.